

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 28/03/2022 Reçu en préfecture le 28/03/2022 Affiché le ID : 039-200026573-20220323-HJSCSG20221731-DE	
					Berger Levrault	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents		
15	13	0	2	0		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance				
		MERCREDI 23 MARS 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE				

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Roland Frazier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES :

POUVOIRS : Claude Mercier donne pouvoir à Christian Rochet, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Jean-François Demarchi

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 23 mars 2022, datée du 16 mars 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°17/3-1

ADMINISTRATION GENERALE

FINA : mobilisation des services HJSC


Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude, et plus particulièrement l'article relatif au « Soutien, partenariats et participation financières aux associations sportives, culturelles et touristiques de rayonnement intercommunal, et ce avec d'autres collectivités et associations »,

Vu la demande de l'association FINA pour l'aide logistique du Festival Inter'Nature du Haut-Jura les 1^{er}, 2 et 3 avril 2022 à St-Claude,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la convention proposée,
- **APPROUVE** la mise à disposition des services suivants :
 - o Médiathèque Haut-Jura Saint-Claude
 - La mise à disposition gracieuse des espaces d'animation de la médiathèque Le Dôme pour l'accueil de groupes scolaires, la projection de films ou d'écoute sonore
 - La valorisation du fonds de documents naturalistes

- Service communication Haut-Jura Saint-Claude
 - La mise à disposition gracieuse d'un agent pour la communication à hauteur de 50H pour la mise en page du programme, du livret enfant, tournage et montage d'une vidéo sur place
 - Musée de l'Abbaye - Haut-Jura Saint-Claude
 - Gratuité du musée pour les festivaliers du FINA et gratuité de la rencontre du samedi 2 avril
 - Office de Tourisme - Haut-Jura Saint-Claude
 - Ouverture de l'Office de Tourisme le week-end de l'évènement avec accès au caveau des artistes
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 28/03/2022 Reçu en préfecture le 28/03/2022 Affiché le ID : 039-200026573-20220323-HJSCSG20221751-DE	
					Berger Levrault	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents		
15	13	0	2	0		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance				
		MERCREDI 23 MARS 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE				
Délibération conforme Le Président, Raphaël PERRIN Signé par :						
						

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES :

POUVOIRS : Claude Mercier donne pouvoir à Christian Rochet, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Jean-François Demarchi

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 23 mars 2022, datée du 16 mars 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°17/5-1

FINANCES


SICTOM : travaux de génie civil – commune de saint-Claude

Vu les statuts de la communauté de communes et notamment l'article concernant la collecte des déchets ménagers et assimilés,

Vu l'avenant n°9 transmis par le SICTOM pour l'ajout d'un conteneur semi-enterrés sur la commune de Saint-Claude,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** l'avenant proposé,
- **AUTORISE** le président à signer l'avenant pour la prise en charge suivante :
 - o Saint-Claude : ajout d'un conteneur à la Grenette, Place de la Halle – 3 000 € (terrassement et finitions)
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 28/03/2022 Reçu en préfecture le 28/03/2022 Affiché le ID : 039-200026573-20220323-HJSCSG20221752-DE	
					Berger Levrault	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents		
15	13	0	2	0		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance				
		MERCREDI 23 MARS 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE				
Délibération conforme Le Président, Raphaël PERRIN Signé par :						
						

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Roland Frazier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES :

POUVOIRS : Claude Mercier donne pouvoir à Christian Rochet, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Jean-François Demarchi

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 23 mars 2022, datée du 16 mars 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°17/5-2

FINANCES

SICTOM : MDS de Saint-Claude – convention relative à la collecte et au traitement des déchets assimilables aux ordures ménagères – année 2022

Vu les statuts de la communauté de communes et notamment l'article concernant la collecte des déchets ménagers et assimilés,

Considérant qu'il est nécessaire de conventionner avec le SICTOM pour s'acquitter de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,

Vu la convention proposée par le SICTOM,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la convention proposée pour l'année 2022,
- **APPROUVE** le tableau récapitulatif du nombre de conteneurs :

Capacités des conteneurs	120 litres	240 litres	340 litres
Nb de conteneurs « gris »			2
Nb de conteneurs « bleus »		1	


- **ACTE** que la présente convention est conclue pour un enlèvement annuel moyen de 40 480 litres,

- **ACTE** que toute modification du nombre de bacs ou de de leur volume devra se faire par écrit,
- **VALIDE** la tarification ci-dessous :
 - 0.021 € par litre en « gris »
 - 0.017 € par litre en « bleu »
- **ACTE** que la détérioration des bacs roulant due à une surcharge sera facturée de la façon suivante :
 - 28 € pour un bac de 120 litres,
 - 36 € pour un bac de 240 litres,
 - 60 € pour un bac de 340 litres,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	13	0	2	0
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 23 MARS 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
 Reçu en préfecture le 01/04/2022
 Affiché le Berger
Levrault
 ID : 039-200026573-20220323-HJSCSG20221753-DE

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES :

POUVOIRS : Claude Mercier donne pouvoir à Christian Rochet, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Jean-François Demarchi

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 23 mars 2022, datée du 16 mars 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°17/5-3

FINANCES

Animation du territoire : demandes de subventions

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 7-7 « Soutien, partenariats et participation financières aux associations sportives, culturelles et touristiques de rayonnement intercommunal, et ce avec d'autres collectivités et associations »,

Vu la demande des associations,

Considérant le rayonnement intercommunal de la manifestation portée par cette association,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** d'attribuer les subventions au titre de l'animation du territoire suivantes :


- o La Forestière : 5 000 €
- o Festival de Musique Baroque du Jura : 5 000 €
- o Ateliers des Artistes Associés : 700 €

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	13	0	2	0
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 23 MARS 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
 Reçu en préfecture le 01/04/2022
 Affiché le Berger
Levrault
 ID : 039-200026573-20220323-HJSCSG20221761-DE

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES :

POUVOIRS : Claude Mercier donne pouvoir à Christian Rochet, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Jean-François Demarchi

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 23 mars 2022, datée du 16 mars 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°17/6-1

ECONOMIE

ZA de Planchamp - Acquisition des parcelles communales

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 5-2 « Actions de développement économique »,

Vu le projet de l'entreprise Alain ANDREY de construire un bâtiment industriel sur la ZA de Planchamp,

Considérant que l'aménagement de cette zone nécessite de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude l'acquisition de parcelles appartenant à la Commune de Lavans-lès-Saint-Claude cadastrées sous les numéros AV 324 et 328, d'une contenance totale de 2 801m²,

Vu l'établissement tant du plan de division que du document d'arpentage, tous deux établis par le cabinet PRUNIAUX-GUILLER, géomètre expert à OYONNAX,

Vu la proposition de la Commune de Lavans-lès-Saint-Claude de céder ces parcelles à l'euro symbolique,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles non bâties cadastrées sous les numéros 324 et 328 de la section AV, d'une contenance totale de 2 801m², moyennant l'euro symbolique,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 28/03/2022
					Reçu en préfecture le 28/03/2022
En exercice		Excusés	Pouvoirs	Absents	Affiché le
15	13	0	2	0	ID : 039-200026573-20220323-HJSCSG20221762-DE
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>
		MERCREDI 23 MARS 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES :

POUVOIRS : Claude Mercier donne pouvoir à Christian Rochet, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Jean-François Demarchi

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 23 mars 2022, datée du 16 mars 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°17/6-2

ECONOMIE

ZA de Planchamp : société ANDREY - avenant au compromis

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 5-2 « Actions de développement économique »,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le projet de la société Alain ANDREY de construire un bâtiment industriel sur la ZA de Planchamp,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** l'avenant au compromis relatif à l'aménagement de la ZA de Planchamp,
- **ACTE** que la viabilisation de la parcelle et l'aménagement de la plateforme représente un investissement pour la collectivité d'un montant de 2 976 585.49 € dont 2 422.810 € réparti comme suit :

Dépenses	Montant HT
Travaux plate-forme	2 422 810,00 €
TOTAL	2 422 810.00 €

Envoyé en préfecture le 28/03/2022

Reçu en préfecture le 28/03/2022

Affiché le



ID : 039-200026573-20220323-HJSCSG20221762-DE


Recettes	Montant HT
Etat	1 041 804.92 €
Autofinancement	1 381 005.08 €
TOTAL	2 422 810.00 €

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	13	0	2	0
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 23 MARS 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		

Envoyé en préfecture le 28/03/2022
 Reçu en préfecture le 28/03/2022
 Affiché le Berger
Levrault
 ID : 039-200026573-20220323-HJSCSG20221763-DE

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES :

POUVOIRS : Claude Mercier donne pouvoir à Christian Rochet, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Jean-François Demarchi

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 23 mars 2022, datée du 16 mars 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°17/6-3

ECONOMIE

Politique intercommunale d'aide à l'Immobilier d'entreprise : modification du règlement d'intervention

Vu le règlement n° 1407/2013 de la Commission Européenne du 18/12/2013 relatif aux aides de minimis,

Vu le règlement n° 651/2014 de la Commission Européenne du 17/06/2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1511-1 et suivant et R 1511-1 et suivant,

Vu la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), qui confie de nouvelles compétences aux EPCI à fiscalité propre, notamment dans le champ du développement économique,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article 5-2 concernant les actions de développement économique,

Vu la délibération n° 22/6-1 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 actant la mise en place de la politique d'Aide à l'Immobilier,

Vu la délibération N° 9/6-7 du 23 juin 2021 actant l'évolution du règlement d'intervention ,

Vu la convention d'autorisation en matière d'Immobilier d'Entreprise entre le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude en date du 01^{er} janvier 2022,

Considérant que la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude dispose de la compétence en matière de développement économique et qu'elle souhaite favoriser le développement économique et la création d'emplois sur son territoire en accompagnant les projets d'immobilier d'entreprise, d'hébergement touristique et aux entreprises du BTP,

Considérant qu'un dispositif d'aides complémentaire à celui mis en place par la Région Bourgogne Franche-Comté peut être de nature à soutenir l'économie du territoire de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude,

Considérant le programme 91-19 « Partenariat EPCI immobilier foncier - dispositif immobilier d'entreprise »,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **VALIDE** le règlement d'intervention proposé en annexe
- **FIXE** les montants d'aide attribués aux structures touristiques de la manière suivante :
 - Hôtellerie et résidence de tourisme

Nature du projet	Niveau de performance énergétique requis	Taux	AIE Région	Montant plafond de l'AIE
Construction nouvelle	RT 2012	20 %	400 000 €	50 000 €
Rénovation globale des bâtiments	BBC Rénovation	20%	400 000 €	50 000 €
Rénovation partielle des bâtiments	Examen des valeurs participant aux performances énergétiques	20%	200 000 €	25 000 €
Travaux de requalification intérieure, équipements à destination de la clientèle sans incidence sur le bâtiment	Non concerné	20 %	50 000 €	12 500 €

- Hôtellerie de plein air et hébergements innovants

Nature du projet	Taux	AIE Région	Montant plafond AIE
Travaux	20 %	120 000 €	15 000 €
Aires de camping-car	20 %	25 000 €	5 000 €

- Hébergements de groupes

Nature du projet	Niveau de performance énergétique requis	Taux	AIE Région	Montant plafond de l'AIE
Construction nouvelle	RT 2012	20 %	400 000 €	20 000 €
Rénovation globale des bâtiments	BBC Rénovation	20%	400 000 €	20 000 €
Rénovation partielle des bâtiments	Examen des valeurs participant aux performances énergétiques	20%	200 000 €	10 000 €
Travaux de requalification intérieure, équipements à destination de la clientèle sans incidence sur le bâtiment	Non concerné	20 %	50 000 €	5 000 €

- **FIXE** les montants d'aides attribués aux entreprises industrielles et BTP de la manière suivante :

	Taux maximum	Montant plafond AIE	Bonification
PETITE PME	20 % et règlement « de minimis » sur l'ensemble des aides obtenues »	25 000 €	50 000 €
MOYENNE PME	20 % et règlement « de minimis » sur l'ensemble des aides obtenues »		
GRANDE ENTREPRISE	10 % et règlement « de minimis » sur l'ensemble des aides obtenues »		


- **ACTE** Qu'une aide indirecte portant sur l'acquisition de parcelles appartenant à la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude est apportée. Il s'agit de la différence entre le coût de revient du terrain à la collectivité et le coût d'acquisition par l'entreprise.

Le m² de parcelle revient à 10€18 à la Communauté de Communes et est vendu à 6€ à l'entreprise. Cette différence est considérée comme de l'AIE indirecte. Ce montant sera déduit de l'Aide directe détaillée ci-dessus.

- **APPROUVE** la création de la commission d'attribution de l'AIE composée comme suit :

- Le Président,
- Les 2 vice-présidents en charge du développement économique
- La Directrice Générale des services

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 28/03/2022	
					Reçu en préfecture le 28/03/2022	
					Affiché le	
					ID : 039-200026573-20220323-HJSCSG20221771-DE	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>	
15	13	0	2	0		
Date et lieu de la séance						
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		MERCREDI 23 MARS 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE				

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Roland Frazier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES :

POUVOIRS : Claude Mercier donne pouvoir à Christian Rochet, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Jean-François Demarchi

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 23 mars 2022, datée du 16 mars 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°17/7-1

LOGEMENT / HABITAT / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / ADS

PNR du Haut-Jura : approbation de la convention relative au diagnostic de l'affichage publicitaire et de la signalétique

Vu la délibération n°12/7-1 du Bureau Communautaire du 13 octobre 2021 relative au groupement de commande pour la mise en œuvre de l'opération,



Vu la convention n°2021-191 du 5 novembre 2021, signée entre le PNRHJ et la CCHJSC, relative au groupement de commande pour la mise en œuvre de l'opération « Diagnostic de l'affichage publicitaire et de la signalétique locale »,

Vu l'offre remise le 10 décembre 2021 par le prestataire, en réponse à la consultation n°2021-71 relative au diagnostic de l'affichage publicitaire et de la signalétique locale sur la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude,

Vu la décision de la présidente du PNRHJ n°22-08 du 2 février 2022, actant le choix du prestataire validé en CAO du 12 janvier 2022, s'agissant de la consultation n°2021-71 précitée,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la convention proposée par le PNR du Haut-Jura,
- **ACTE** que cette prestation est scindée en 2 phases pour un montant total de 13 705 € HT soit 16 446 € TTC, dont 5 496 € à la charge de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 28/03/2022 Reçu en préfecture le 28/03/2022 Affiché le ID : 039-200026573-20220323-HJSCSG20221781-DE	
					Berger Levrault	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Délibération conforme Le Président, Raphaël PERRIN Signé par :  	
15	13	0	2	0		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance				
		MERCREDI 23 MARS 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE				

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Roland Frazier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES :

POUVOIRS : Claude Mercier donne pouvoir à Christian Rochet, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Jean-François Demarchi

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 23 mars 2022, datée du 16 mars 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°17/8-1

ENVIRONNEMENT / SPANC

SPANC : EURL PB Assainissement – approbation du contrat


Vu les statuts de la communauté de communes notamment l'article n°7-5 relatif à l'assainissement non collectif,

Vu la nécessité de faire appel à un prestataire pour la réalisation des contrôles de bon fonctionnement (CBF),

Vu la proposition de l'EURL PB Assainissement pour la réalisation de 260 CBF,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la proposition de l'EURL PB Assainissement pour un montant de 22 990 € TTC pour 260 CBF pour 2022,
- **ACTE** que cette campagne débutera par la commune de Septmoncel-Les Molunes et devra être clôturée au 15 octobre 2022,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 28/03/2022 Reçu en préfecture le 28/03/2022 Affiché le ID : 039-200026573-20220323-HJSCSG202217111-DE	
					Berger Levrault	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents		
15	13	0	2	0		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance				
		MERCREDI 23 MARS 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE				
<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>						
						

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES :

POUVOIRS : Claude Mercier donne pouvoir à Christian Rochet, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Jean-François Demarchi

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 23 mars 2022, datée du 16 mars 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°17/11-1

SPORTS

Gymnase Val de Bienne : approbation de la convention tripartite d'utilisation des installations sportives avec la Région Bourgogne Franche-Comté



Vu la compétence de la Communauté de communes en matière de construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire,

Considérant que la mise à disposition des gymnases intercommunaux aux lycées de la Région Bourgogne Franche-Comté doit être conditionnée à la signature d'une convention tripartite entre le lycée utilisateur, la Communauté de Communes propriétaire de l'équipement et la Région Bourgogne Franche-Comté,

Vu la convention transmise par la Région Bourgogne Franche-Comté afin de déterminer les droits et obligations des parties,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la convention proposée pour une durée de trois années scolaires à compter de la date de signature,
- **APPROUVE** le tarif horaire suivant :
 - o Salle supérieure à 500m² : 6 € / heure
 - o Salle inférieure à 500 m² : 3 € / heure
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 21/04/2022
					Reçu en préfecture le 21/04/2022
					Affiché le
					ID : 039-200026573-20220323-HJSCSG202217112-DE
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>
15	13	0	2	0	
Date et lieu de la séance					
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		MERCREDI 23 MARS 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			 

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES :

POUVOIRS : Claude Mercier donne pouvoir à Christian Rochet, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Jean-François Demarchi

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 23 mars 2022, datée du 16 mars 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°17/11-2

SPORTS

Piscine du Martinet : planning études et travaux

Vu la compétence de la Communauté de communes en matière de construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire,

Vu le projet porté par l'intercommunalité visant à doter le territoire d'une piscine couverte sur le site du Martinet – Commune de Villard Saint Sauveur,

Vu la nécessité d'enclencher les études de sols, les tests amiantes et de débiter une partie de la démolition du bâtiment existant afin de permettre de finaliser la phase d'Avant-projet définitif permettant de solliciter officiellement les financeurs,

Vu le planning d'opération argumenté et présenté par la SEMCODA, notre conducteur d'opération,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 11 pour, 2 contre, 2 abstentions)

- **VALIDE** le planning proposé par la SEMCODA,
- **ACTE** que notre équipement sera fermé à compter du 15.04.2022 et ce jusqu'à la fin des travaux,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 28/03/2022
					Reçu en préfecture le 28/03/2022
					Affiché le
					ID : 039-200026573-20220323-HJSCSG202217121-DE
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>
15	13	0	2	0	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			
		MERCREDI 23 MARS 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES :

POUVOIRS : Claude Mercier donne pouvoir à Christian Rochet, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Jean-François Demarchi

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 23 mars 2022, datée du 16 mars 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°17/12-1

CULTURE

Saute Frontière : convention d'aide à la maison de la poésie

Vu les statuts de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article concernant les équipements culturels d'intérêt communautaire,

Considérant que l'association Saute-Frontière - Maison de la poésie transjurassienne porte chaque année un projet culturel -résidence d'auteurs, cycles thématiques, rencontres littéraires-, qui bénéficie d'un fort soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour son exigence et sa qualité,

Vu les animations proposées par Saute-Frontière dans les différentes structures de la collectivité,

Considérant qu'il est nécessaire de formaliser par l'intermédiaire d'une convention les engagements de chaque partie,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la convention proposée,
- **APPROUVE** la participation financière à hauteur de 1 500 € annuels, et ce sur la durée du mandat,

Envoyé en préfecture le 28/03/2022


Reçu en préfecture le 28/03/2022

Affiché le



ID : 039-200026573-20220323-HJSCSG202217121-DE

- **ACTE** que toute modification se fera par voie d'avenant,
- **AUTORISE** le Président à signer la présente convention et tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 28/03/2022
					Reçu en préfecture le 28/03/2022
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Affiché le
15	13	0	2	0	ID : 039-200026573-20220323-HJSCSG202217122-DE
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i> 
		MERCREDI 23 MARS 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Roland Frazier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES :

POUVOIRS : Claude Mercier donne pouvoir à Christian Rochet, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Jean-François Demarchi

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 23 mars 2022, datée du 16 mars 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°17/12-2

CULTURE

Musée : charte résidence art contemporain

Vu les statuts de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article concernant les équipements culturels d'intérêt communautaire,

Vu le dispositif porté par l'éducation nationale et le service arts plastiques de la DRAC afin de soutenir la résidence d'un artiste plasticien du champ de l'art contemporain au sein du lycée des arts du bois de Moirans-en-Montagne présentant le label « Excellence des Métiers d'art »,


Considérant que le Musée de l'Abbaye a en charge de contacter des artistes, présenter leurs dossiers aux enseignants du lycée, effectuer le suivi de la résidence en restant en contact avec l'artiste proposé et les acteurs du lycée jusqu'à l'aboutissement des projets,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **VALIDE** la résidence art contemporain – EMA portée par la DRAC Bourgogne Franche-Comté,
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous :

BUDGET FONCTIONNEMENT 2022 RESIDENCE ART CONTEMPORAIN / EMA			
DEPENSES		RECETTES	
• Bourse de production 2022 pour l'artiste Thierry Liégeois	5 000 €		
		• DRAC Bourgogne – FC service arts plastiques	5 000 €
TOTAL DEPENSES	5 000 €	TOTAL RECETTES	5 000 €
BUDGET FONCTIONNEMENT 2023 RESIDENCE ART CONTEMPORAIN / EMA			
DEPENSES		RECETTES	
• Bourse de production 2023 pour le collectif Maud Marquet et Sarah Lorenzo	5 000 €		
		• DRAC Bourgogne – FC service arts plastiques	5 000 €
TOTAL DEPENSES	5 000 €	TOTAL RECETTES	5 000 €
TOTAL DEPENSES 2022 - 2023	10 000 €	TOTAL DEPENSES 2022 - 2023	10 000 €

- **SOLLICITE** une subvention de la DRAC Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 10 000 €,
- **AUTORISE** le Président à signer la présente convention et tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 28/03/2022
					Reçu en préfecture le 28/03/2022
					Affiché le
					ID : 039-200026573-20220323-HJSCSG202217123-DE
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>
15	13	0	2	0	
Date et lieu de la séance					
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		MERCREDI 23 MARS 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES :

POUVOIRS : Claude Mercier donne pouvoir à Christian Rochet, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Jean-François Demarchi

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 23 mars 2022, datée du 16 mars 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°17/12-3

CULTURE

Musée : approbation de la convention de soutien à l'acquisition d'une œuvre de Lilian BOURGEAT

Vu les statuts de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article concernant les équipements culturels d'intérêt communautaire,

Vu le souhait du Musée de l'Abbaye d'acquérir une œuvre de M. Lilian BOURGEAT « Double-blanc »,

Vu la délibération de la Ville de Saint-Claude actant sa participation à ladite acquisition,

Considérant qu'une convention est nécessaire pour définir les obligations de chacune des parties,


Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** l'acquisition de l'œuvre de M. Lilian BOURGEAT « Double-blanc » pour un montant de 40 000 € réparti comme suit :
 - o FRAM – Subvention DRAC et Conseil Régional BFC : 20 000 €
 - o Fondation Guy BARDONE – René GENIS abritée par la Fondation de France : 10 000 €
 - o Ville de Saint-Claude : 3 000 €
 - o Communauté de Communes HJSC : 7 000 €
- **AUTORISE** le Président à signer la présente convention et tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	13	0	2	0
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 23 MARS 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		

Envoyé en préfecture le 28/03/2022
 Reçu en préfecture le 28/03/2022
 Affiché le Berger
Levrault
 ID : 039-200026573-20220323-HJSCSG202217124-DE

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES :

POUVOIRS : Claude Mercier donne pouvoir à Christian Rochet, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Jean-François Demarchi

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 23 mars 2022, datée du 16 mars 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°17/12-4

CULTURE

Musée : approbation de la convention avec la Ville d'Oyonnax – prêt des œuvres Paul COLLOMB

Vu les statuts de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article concernant les équipements culturels d'intérêt communautaire,

Vu le souhait du Musée de l'Abbaye d'emprunter 7 œuvres et 1 lithographie de M. Paul COLLOMB dans le cadre de l'exposition « 10,20 »,

Vu la convention transmise par la Ville d'Oyonnax,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la convention proposée,
- **AUTORISE** le Président à signer la présente convention et tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 28/03/2022	
					Reçu en préfecture le 28/03/2022	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Affiché le	
15	13	0	2	0	ID : 039-200026573-20220323-HJSCSG202217125-DE	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>	
		MERCREDI 23 MARS 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE				



PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES :

POUVOIRS : Claude Mercier donne pouvoir à Christian Rochet, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Jean-François Demarchi

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 23 mars 2022, datée du 16 mars 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°17/12-5

CULTURE

Médiathèque : approbation de la convention « Jardins partagés »

Vu les statuts de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article concernant les équipements culturels d'intérêt communautaire,

Vu le partenariat avec la Médiathèque communautaire tête de réseau de Saint-Claude « Le Dôme » et l'association Les Jardins partagés,



Considérant les objectifs ci-dessous :

- o Faire connaître l'association et les actions qu'elle porte par le biais d'une exposition, d'un atelier « semis »
- o Valoriser le fonds « Jardinage » du réseau des médiathèques, la grainothèque mise en place en 2021, les espaces extérieurs du Dôme...

Considérant qu'il convient de formaliser par l'intermédiaire d'une convention les engagements de chaque partie,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la convention proposée,
- **ACTE** que la collectivité s'engage à régler la prestation de l'atelier « semis » à hauteur de 40 €,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 28/03/2022
					Reçu en préfecture le 28/03/2022
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Affiché le
15	13	0	2	0	ID : 039-200026573-20220323-HJSCSG202217126-DE
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>  
		MERCREDI 23 MARS 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Roland Frazier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES :

POUVOIRS : Claude Mercier donne pouvoir à Christian Rochet, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Jean-François Demarchi

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 23 mars 2022, datée du 16 mars 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°17/12-6

CULTURE

Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle : approbation du contrat avec la DRAC de BFC

Vu les statuts de la Communauté de communes, notamment l'article 7-7 « Soutiens, partenariats et participation financières aux associations sportives, culturelles et touristiques de rayonnement intercommunal, et ce avec d'autres collectivités et associations »,

Vu la proposition de la DRAC de BFC et le Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse de signer un contrat local d'Education Artistique et Culturelle, convention de 3 ans visant à la collaboration des différents acteurs de l'enseignement, des associations et structures culturelles pour le montage de projets en lien avec la vie culturelle du territoire,

Considérant qu'un inventaire des ressources culturelles du territoire, des actions de formation, des journées de concertation, des outils d'évaluation accompagnera ce partenariat,



Vu les objectifs ci-dessous,

- o Favoriser la construction d'une personnalité harmonieuse ouverte à une conscience citoyenne par la rencontre du public d'âge scolaire avec les œuvres et les artistes.
- o Encourager une pratique artistique et culturelle et donner à l'enfant par un parcours adapté les fondamentaux nécessaires à la poursuite d'une activité artistique durant sa vie adulte,
- o Compenser les inégalités sociales d'accès à la culture en favorisant l'émergence de projets culturels de qualité sur l'ensemble du territoire communal,
- o

- Inscrire les actions culturelles sur le territoire en privilégiant les liens avec le tissu associatif et/ou culturel dans un souci intergénérationnel,
- Favoriser l'implication des structures culturelles financées par le Ministère de la culture et de la communication,
- Favoriser la rencontre entre les artistes professionnels et les habitants.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** de s'engager dans ce travail de co-construction pour la réalisation de ce contrat,
- **ACTE** la participation financière de la collectivité à hauteur de 10 000 €,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention à intervenir pour une durée de 3 ans,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 28/03/2022	
					Reçu en préfecture le 28/03/2022	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Affiché le	
15	13	0	2	0	ID : 039-200026573-20220323-HJSCSG202217101-DE	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>  	
		MERCREDI 23 MARS 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE				

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES :

POUVOIRS : Claude Mercier donne pouvoir à Christian Rochet, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Jean-François Demarchi

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 23 mars 2022, datée du 16 mars 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°17/10-1

TOURISME

Jurassic Vélo Tours : modification du plan de financement

Vu les statuts de la collectivité, notamment l'article 7-2 Equipements touristiques « l'étude des aménagements destinés à créer ou à développer toutes activités touristiques sur le territoire des communes »,

Vu le projet de Jurassic Vélo Tours s'inscrivant dans le cadre de la filière lacs rivières et cascades,

Vu la délibération N°37/10-2 du Conseil Communautaire du 4 décembre 20219 approuvant le plan de financement,

Vu la demande du PNR du Haut-Jura de préciser la mention « FEADER-Leader Haut-Jura » et non pas « FEDER » dans le plan de financement,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la modification du plan de financement proposé ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Aménagement des points de départ et points d'intérêt	89 500,00 €	FEADER-Leader Haut-Jura	27 745,00 €
		Région	31 325,00 €
		Autofinancement	30 430,00 €
TOTAL	89 500,00 €	TOTAL	89 500,00 €

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 28/03/2022
					Reçu en préfecture le 28/03/2022
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Affiché le
15	13	0	2	0	ID : 039-200026573-20220323-HJSCSG202217102-DE
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>
		MERCREDI 23 MARS 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES :

POUVOIRS : Claude Mercier donne pouvoir à Christian Rochet, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Jean-François Demarchi

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 23 mars 2022, datée du 16 mars 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°17/10-2

TOURISME

Aménagement des Gorges de l'Abîme : subvention FNADT Massif

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment l'article 7-2 attribuant la compétence tourisme,



Vu la nécessité de réhabilitation, d'aménagement, de sécurisation du sentier, d'amélioration de l'accès et de la mise en valeur du site des Gorges de l'Abîme,

Vu la décision n°66-2021 de solliciter une subvention FNADT Massif dans le cadre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage – Aménagement des Gorges de l'Abîme,

Vu l'offre du Groupement GEODE s'élevant à 28 642.50 € HT suite à la consultation : Assistance à Maitrise d'œuvre.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** les dépenses réelles de l'opération pour un montant de 28 642.50 € HT,
- **AUTORISE** le Président à solliciter une subvention auprès du FNADT Massif,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 28/03/2022
					Reçu en préfecture le 28/03/2022
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Affiché le
15	13	0	2	0	ID : 039-200026573-20220323-HJSCSG202217103-DE
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>  
		MERCREDI 23 MARS 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES :

POUVOIRS : Claude Mercier donne pouvoir à Christian Rochet, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Jean-François Demarchi

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 23 mars 2022, datée du 16 mars 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°17/10-3

TOURISME

Site de la Borne au Lion et du sentier de la Borne au Lion au Crêt de Chalam : approbation de la convention de gestion

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment l'article 7-2 attribuant la compétence tourisme,

Vu la convention conclue en 2019 entre la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude, la Communauté de Communes du Pays Bellegardien et la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex portant sur la gestion du site de la Borne au Lion,

Vu le nouvel itinéraire pédestre entre la Borne au Lion et le Crêt de Chalam comprenant le panneau d'accueil randonnée, le totem de départ du sentier, le compteur, le tracé,

Vu la nécessité de compléter les dispositions qui avaient été établies entre les 3 collectivités afin d'y intégrer ce nouvel itinéraire,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la convention proposée avec la Communauté de Communes du Pays Bellegardien et la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex pour une durée de 3 années à compter de sa signature,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 28/03/2022
					Reçu en préfecture le 28/03/2022
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Affiché le
15	13	0	2	0	ID : 039-200026573-20220323-HJSCSG202217104-DE
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>
		MERCREDI 23 MARS 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Roland Frazier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES :

POUVOIRS : Claude Mercier donne pouvoir à Christian Rochet, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Jean-François Demarchi

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 23 mars 2022, datée du 16 mars 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°17/10-4

TOURISME

Office de Tourisme : Ligne des Hirondelles – répartition de la refacturation des impressions des flyers 2022

Vu les statuts de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude relatifs aux équipements touristiques,

Vu le nombre de partenaires engagés sur la Ligne des Hirondelles,

Considérant qu'il convient d'établir une répartition pour la refacturation des flyers réalisés par l'Office de Tourisme qui engage leur impression auprès de LIG à Dole,

Vu le tableau de répartition au prorata du nombre de flyers sur la base de 0,208 € TTC le flyer,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** le modèle de convention proposé,
- **VALIDE** l'impression du flyer commandé par l'Office de Tourisme de Saint-Claude pour le compte de tous les partenaires engagés,
- **AUTORISE** la Communauté de communes à refacturer la partie revenant à chacun suivant le tableau ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 28/03/2022

Reçu en préfecture le 28/03/2022


Affiché le



ID : 039-200026573-20220323-HJSCSG202217104-DE

Structure	Coût TTC	Quantités
Conseil Départemental du Jura (pour Jura Tourisme)	208,00 €	300
Jura Balades - Josiane BERTOLINI	52,00 €	250
Laurent LALOUETTE	52,00 €	250
Office de Tourisme Haut-Jura Arcade	208,00 €	1000
Office de Tourisme Haut-Jura Grandvaux	208,00 €	1000
Dole Tourisme - SPL Hello Dole	333,00 €	1800
SNCF Voyageurs - TER Bourgogne Franche-Comté service événementiel marketing	686,40 €	3600
Communauté de communes - Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude	333,00 €	1800

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 28/03/2022
					Reçu en préfecture le 28/03/2022
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Affiché le
15	13	0	2	0	ID : 039-200026573-20220323-HJSCSG202217105-DE
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i> 
		MERCREDI 23 MARS 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES :

POUVOIRS : Claude Mercier donne pouvoir à Christian Rochet, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Jean-François Demarchi

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 23 mars 2022, datée du 16 mars 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°17/10-5

TOURISME

Office de Tourisme : Ligne des Hirondelles – approbation de la convention SNCF

Vu les statuts de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude relatifs aux équipements touristiques,

Pour la gestion du produit touristique La Ligne des Hirondelles, la convention avec la SNCF « Ligne des Hirondelles – Découvertes Ferroviaires Saint-Claude/Dole » définit les modalités de gestion, de réservations et de facturations des trains mis à disposition par la SNCF pour ce produit. Cette convention fixe également les dates et conditions des voyages organisés.



Vu l'intérêt de travailler en partenariat sur la promotion du territoire, dans un bon esprit de collaboration,

Vu les engagements mis en place entre la SNCF et l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude,

Vu la nécessité de conventionner avec la SNCF afin de fixer les obligations de chacune des parties,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la convention proposée pour l'année 2022,
- **RAPPELLE** que ce partenariat est un atout pour l'économie locale, tant pour les musées que les restaurateurs,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 28/03/2022
					Reçu en préfecture le 28/03/2022
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Affiché le
15	13	0	2	0	ID : 039-200026573-20220323-HJSCSG202217106-DE
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>  
		MERCREDI 23 MARS 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES :

POUVOIRS : Claude Mercier donne pouvoir à Christian Rochet, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Jean-François Demarchi

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 23 mars 2022, datée du 16 mars 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°17/10-6

TOURISME

Office de Tourisme : Ligne des Hirondelles – répartition de la convention SPL Hello Dole

Vu les statuts de la collectivité, notamment l'article 7-2 relatif aux équipements touristiques,

Vu l'intérêt de travailler en partenariat sur la promotion du territoire, dans un bon esprit de collaboration,

Vu les engagements mis en place entre Dole Tourisme et l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude,

Vu la nécessité de conventionner avec Dole Tourisme – SPL Hello Dole afin de fixer les obligations de chacune des parties,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la convention proposée pour l'année 2022,
- **RAPPELLE** que ce partenariat est un atout pour l'économie locale, tant pour les musées que les restaurateurs,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 28/03/2022	
					Reçu en préfecture le 28/03/2022	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Affiché le	
15	13	0	2	0	ID : 039-200026573-20220323-HJSCSG202217107-DE	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>	
		MERCREDI 23 MARS 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE				



PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES :

POUVOIRS : Claude Mercier donne pouvoir à Christian Rochet, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Jean-François Demarchi

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 23 mars 2022, datée du 16 mars 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°17/10-7

TOURISME

Office de Tourisme : Ligne des Hirondelles – sollicitation des prestataires

Vu les statuts de la collectivité, notamment l'article 7-2 relatif aux équipements touristiques,

Vu les engagements mis en place entre Dole Tourisme et l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude,

Vu la délibération du Bureau communautaire n°9/10-3 du 23 juin 2021,

Vu la délibération du Bureau communautaire n°16/10-2 du 16 février 2022,

Vu la rétractation de M. Laurent LALOUETTE,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ANNULE et REMPLACE** la délibération n°16/10-2 du 16 février 2022,
- **RAPPELLE** que ce partenariat est un atout pour l'économie locale, tant pour les musées que les restaurateurs,
- **AUTORISE** l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude à collaborer avec les prestataires pour les excursions pour un montant de 200 € par excursion,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.